

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS HISTORIQUES

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Ariane Guieu-Coppolani, Julien Zurbach

Coefficient de l'épreuve : 5

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure 30

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions

Type de sujets donnés : textes et documents iconographiques.

Modalités de tirage du sujet : Tirage au sort d'un sujet.

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

Le jury a eu cette année le plaisir d'entendre dix-huit candidates et candidats. Toutes les prestations entendues montraient un travail solide sur le fond comme sur la méthode. L'ensemble des candidats a eu à cœur de montrer la richesse et l'intérêt des sources qui leur étaient proposées. Des différences sont cependant apparues, aussi bien dans la méthode que dans les notions acquises. Tous les candidats se sont pliés aux contraintes formelles de l'exercice oral, et d'abord aux limites de temps. Le jury a très rarement été obligé de rappeler que le temps imparti était écoulé ou près de l'être, et tous les candidats ont fait usage de tout le temps de parole dont ils disposaient. Tous étaient relativement à l'aise à l'oral, et ont fait preuve de capacités de raisonnement et de certaines connaissances lors de la discussion suivant l'exposé. – Rappelons que les questions posées à l'issue de l'exposé n'aboutissent jamais à abaisser l'évaluation d'ensemble, mais visent soit à permettre aux candidats de revenir sur des points qui méritent d'être clarifiées, soit à les inciter à pousser plus avant sur d'autres points déjà bien expliqués.

Le jury a fait son possible pour que les exposés puissent se concentrer sur le cœur de la question au programme, c'est-à-dire les caractères fondamentaux des cités grecques. Les documents proposés étaient tous des textes, à l'exclusion des documents iconographiques ou archéologiques, qui auraient pu déstabiliser les candidats – on espère malgré tout qu'ils auront pris un certain temps cette année pour en examiner quelques-uns. Les textes proposés étaient dans leur grande majorité des extraits d'auteurs, et ces derniers étaient en petit nombre. On pouvait pour chacun d'entre eux attendre que les candidats les connaissent un tant soit peu et ce fut bien le cas. Les quelques textes épigraphiques sont des textes bien connus, disponibles en français dans des recueils accessibles, et ce sont des décrets, qui relèvent donc d'une forme réglée et conservent des décisions de la cité. Les notes introductives étaient là pour préciser ce qui aurait pu être déroutant et aider à la détermination des caractères du texte comme source historique.

Ce choix du jury a été fait pour amener les candidats sans difficulté excessive au seuil de l'exercice qui importe, c'est-à-dire le commentaire historique. La méthode en est toujours maîtrisée, la plus grande partie des candidats ayant été à même d'assurer un équilibre entre l'explicitation du texte et l'apport de connaissances, et de construire ainsi un aller-retour fructueux entre les détails du texte et les questions plus générales qu'on peut lui poser.

Il n'y a ainsi eu aucun cas où la situation exacte du texte, les conditions d'énonciation, l'identification de l'auteur et des destinataires aient posé un vrai problème. Cela ne signifie pas que les caractères propres de chaque texte ont toujours été exploités autant qu'on l'aurait pu. Un texte d'Aristophane, des

extraits de poèmes de Solon auraient pu être approchés plus strictement comme un texte de théâtre et des poèmes politiques, dont les destinataires sont des citoyens et des habitants d'Athènes. Mais la recette d'un exposé réussi est toujours la même : un texte entièrement explicité et expliqué, mis en valeur comme source historique en regard d'autres sources ou faits, mobilisés avec parcimonie et à bon escient. Le jury a entendu certaines excellentes prestations, qui ont donné lieu à des discussions précises et d'excellent niveau. Les faiblesses les plus regrettables, comme à l'écrit, relèvent non d'ignorances de détails ou d'un défaut d'encyclopédisme des connaissances, mais d'incompréhensions de la réalité des cités grecques qui amènent des contresens parfois lourds sur la nature du corps civique, la hiérarchie des statuts, la structure même des cités. Le cadre géographique est en général assez bien connu, au moins dans ses grandes lignes. Très rares, enfin, ont été les résurgences des vieux clichés qui ont la vie dure : la 'crise' de la cité au IV^e s., la vision négative de la démocratie des démagogues et des sycophantes, sont à peu près sorties de la circulation. Le jury a d'ailleurs apprécié que presque tous les candidats fassent preuve, lors de la « reprise », d'un effort pour écouter vraiment les questions du jury et y répondre de leur mieux, poursuivant la réflexion engagée et n'hésitant pas à remettre en question les idées précédemment avancées.

Le jury a donc eu plaisir à entendre l'ensemble des prestations, et encore plus à distinguer celles qui étaient excellentes, marquées par trois qualités essentielles : une présentation orale claire suivie d'une attitude ouverte et positive lors de la reprise ; une attention fine portée au texte, qui n'est pas un prétexte à exposer des connaissances, mais une source dont les qualités et les limites sont à mettre en lumière ; enfin, une réelle compréhension de ce qu'est une cité grecque, des enjeux et des problèmes qui se posent à ses habitants. Cela lui permet d'encourager les candidats des prochaines sessions à se lancer sans crainte dans l'étude des périodes – ancienne, médiévale, moderne – qui ne leur sont pas familières au début de l'année, mais qui peuvent, s'ils s'en donnent la peine, le devenir.

Textes

Quel est le meilleur régime politique ? Le débat chez les Perses, Hérodote III, 80-83 (trad. Ph. E. Legrand)

Institutions et vie internationale des cités : décret d'Athènes pour Samos, 405-404 av. J.-C. (trad. P. Brun, *Impérialisme et démocratie à Athènes*, A. Colin 2005, légèrement modifiée).

La soumission des alliés à Athènes : décret athénien concernant la cité révoltée de Chalcis (446/5 av. J.-C.), *Inscriptiones Graecae* I³, n° 40 (traduction J.-M. Bertrand, *Inscriptions historiques grecques*, Paris 1992, légèrement modifiée.)

Le gouvernement des Trente (404 avant J.-Chr.) : Xénophon *Helléniques* II 3 11-14 et 17-21 (trad. J. Hatzfeld)

Qu'est-ce qu'un citoyen ? Définition par Aristote, *Les Politiques*, III § 1, 2-12 (trad. P. Pellegrin, Flammarion 1990, légèrement modifiée.)

Pisistrate d'Athènes, le bon tyran : Aristote, *Constitution d'Athènes*, § 13,2-14,1 et 16,1-7 (Traduction G. Mathieu et B. Haussoullier, Les Belles Lettres 1922, légèrement modifiée.)

Prétendu décret de Thémistocle [note introductive : Stèle de marbre trouvée à Trézène (Argolide) à la fin des années 1950. L'écriture permet de dater la stèle du III^e s. av. J.-C., mais la date du texte lui-même, et son authenticité, restent incertaines.] (traduction : P. Brun, *Impérialisme et démocratie à Athènes*, A. Colin 2005, légèrement modifiée)

Rôles complémentaires de la femme et de l'homme : Xénophon, *Economique* VII, 4-32 (Traduction Pierre Chantraine, Les Belles Lettres 1949.)

Salamine, la déroute perse : Eschyle, *Les Perses*, v. 331-434 (Traduction P. Mazon, Les Belles Lettres 1931, légèrement modifiée)

Solon défend son action : poèmes politiques de Solon transmis par Aristote, *Constitution d'Athènes*, § 12 (Traduction G. Mathieu et B. Haussoullier, Les Belles Lettres 1922)

Les Spartiates votent la guerre du Péloponnèse : Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, I 86-88 (Traduction Jacqueline de Romilly, Les Belles Lettres 1953)

Pourquoi et comment attirer davantage de métèques et de commerçants : Xénophon, *Les Revenus*, II-III (Traduction M. Austin et P. Vidal-Naquet, Économies et sociétés en Grèce ancienne, Paris, A. Colin, 1972)

Le procès des stratèges des Arginuses : Xénophon *Helléniques* I, 7, 1-13 (trad. J. Hatzfeld)

Parodie d'un discours à l'Assemblée. Aristophane, *L'Assemblée des femmes*, v. 202-250 (392 av. J.-C.)

L'éphébie à Athènes : Pseudo-Aristote, *Constitution des Athéniens* XLII ; Serment des éphèbes (inscription)

Société et vie politique à Sparte : la conspiration de Cinadon (397 av. J.-C.). Xénophon, *Helléniques*, II, 3, § 4-11

La vie politique à Athènes : Périclès et ses successeurs. Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, II 65

Périclès, l'argent et le pouvoir : Plutarque, *Vie de Périclès*, chap. VII et IX (trad. R. Flacelière)